

11126 - Pourquoi devons-nous être responsables de ce qui nous est prédestiné ?

La question

Si la destinée de l'individu est tracée par Allah avant sa naissance et s'il a été écrit qu'il tuerait une personne, comment l'empêcher de la tuer ? Pourquoi la punir pour l'avoir tué alors qu'il ne pouvait pas s'en abstenir ?

La réponse détaillée

Allah a établi son décret. La foi au décret et au jugement fait partie des piliers du credo (musulman). Allah a créé les créatures tout en sachant ce qu'elles vont faire grâce à Son immense science et à Sa vaste connaissance. Il a accordé au serviteur un choix et lui a tracé le chemin du bien. S'il fait du bien, il le fait pour lui-même, et s'il fait du mal, il le fait contre soi-même. A ce propos le Très Haut a dit : **«Quiconque fait un bien fût- ce du poids d' un atome, le verra,- et quiconque fait un mal fût- ce du poids d' un atome, le verra. »** (Coran, 99 :7-8) et dit : **«- Et par l' âme et Celui qui l' a harmonieusement façonnée;- et lui a alors inspiré son immoralité, de même que sa piété!- A réussi, certes, celui qui la purifie.- Et est perdu, certes, celui qui la corrompt. »** (Coran, 91 :7-10).

Aussi, il n'est pas permis de porter atteinte injustement à quelqu'un en le tuant ou en lui faisant d'autres (torts). Quiconque le fait mérite une peine ici-bas et un châtement dans l'Au-delà pour avoir violé la loi d'Allah.